

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Thèse de doctorat en études politiques à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), rattaché au Centre de recherches politiques Raymond Aron (CRPRA, UMR 8036).

Au nom de l'humanité ? Histoire, droit, éthique et politique de l'intervention militaire justifiée par des raisons humanitaires.

Un volume de 730 pages, times new roman 12, recto-verso, interligne 1,5.

Résumé :

L'intervention militaire justifiée par des raisons humanitaires est une constante de l'ordre international, désignée par différentes appellations : intervention d'humanité au XIXe siècle, intervention humanitaire (humanitarian intervention) dans la tradition anglophone, droit ou devoir d'ingérence en France, responsabilité de protéger depuis quelques années. L'objectif de cette thèse interdisciplinaire est de comprendre ce phénomène complexe dans toutes ses dimensions – historique, juridique, éthique et politique – et d'élaborer une théorie réaliste de l'intervention par l'analyse de cinq critères : cause juste, autorité légitime, bonne intention, dernier recours et proportionnalité.

Nous montrons que le réalisme n'est pas une conception amoralisée de la politique étrangère mais une exigence épistémologique d'analyser les relations internationales comme elles sont plutôt que comme l'on voudrait qu'elles soient. Que l'intervention dite humanitaire n'est pas, contrairement à un préjugé répandu, un phénomène récent, ni même hérité du XIXe siècle, mais qu'on peut en retracer la généalogie sur plusieurs millénaires dans plusieurs civilisations. Qu'aucune des terminologies employées n'est satisfaisante. Qu'il faut abandonner le critère de bonne intention car l'Etat intervenant n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être désintéressé. Qu'il est possible de défendre un interventionnisme minimal, dans certains cas et à certaines conditions, tout en assumant cette absence de désintéressement, la sélectivité des interventions, le risque d'abus et l'incertitude du résultat.

Soutenue le 3 décembre 2009 à 15h, à l'EHESS (54 blvd. Raspail, Paris), devant un jury composé de :

- Monique CANTO-SPERBER (directrice de l'ENS Ulm, co-directrice)
- Ryoa CHUNG (professeure de philosophie à l'Université de Montréal, co-directrice)
- Pierre HASSNER (directeur de recherche émérite, CERI, Sciences Po Paris)
- Frédéric MEGRET (professeur de droit international à la faculté de droit de McGill University, chaire de recherche du Canada en droits de la personne et pluralisme juridique)
- Daniel WEINSTOCK (professeur de philosophie à l'Université de Montréal, chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique)

Mention « *très honorable avec félicitations* »